Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: 6

Rubrik: Nominations

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

litaires isolés, corps constitués, matériel) et les transports stratégiques en deçà et en delà de la base d'opération.

Le troisième chapitre est relatif à la création d'une troupe de chemins de fer : d'après la loi sur les cadres, du 13 mars 1875 et le règlement du 23 décembre 1876, le corps du génie a créé quatre compagnies d'ouvriers de chemins de fer, qui, en temps de mobilisation, peuvent former chacune un bataillon de 1000 hommes; en outre, les six grandes compagnies de chemins de fer ont formé huit sections d'ouvriers, formant un personnel de 8784 hommes, ce qui donne en tout un personnel de 12784 hommes pour le service des chemins de fer en temps de guerre.

L'auteur conclut en faisant ressortir que l'organisation de ce service était bien plus facile en France qu'en Allemagne; tandis que, dans l'empire allemand, le réseau des voies ferrées est morcelé et divisé entre de nombreuses compagnies, en France, il n'appartient qu'à six grandes compagnies, qui sont mieux habituées, par suite, aux grands mouvements de troupes et de matériel, et qui ont fourni à la commission supérieure des ressources presque inépuisables.

Enfin, on trouve, à la fin de l'ouvrage, 3 tableaux, donnant, à titre d'exemples : le premier, la préparation du mouvement du 1er corps d'armée dans sa concentration sur Mézières ; le deuxième, la marche des trains sur la ligne A pour le transport du 1er corps sur Mézières; le troisième, le transport des troupes de Lille, etc., sur Mézières.

En résumé, l'ouvrage de M. le lieutenant Budde, ainsi que celui de M. l'ingénieur français Jacqmin, paru il y a quelques années, sont précieux à consulter pour cette partie spéciale du service des états-majors.

NOMINATIONS

Le Conseil fédéral a appelé au commandement de la première brigade d'infanterie (Ire division), M. le colonel de Guimps (d'Yverdon); de la seconde brigade (Ire division), M. le colonel de Cocatrix (de St-Maurice); de la sixième (IIIe division), M. le colonel Wynistorf (de Berne); de la huitième (IVe division) M. le colonel Troxler (de Bâle); de la treizième (VIIe division), M. le colonel Diethelm (de Lachen).

Dans la landwehr, il a nommé commandant de la première brigade d'infanterie, M. le colonel Fonjallaz (de Cully); de la troisième, M. le colonel Lambelet (de Neuchâtel), et de la quinzième, M. le colonel Hold (de Coire).

MM. de Guimps, Cocatrix, Wynistorf, Troxler et Lambelet, qui étaient lieut.-colonels, ont été en même temps promus au grade de colonel.

Il a désigné comme chef du onzième régiment L, M. le lieut.-colonel Marti (de Berne).

Dans l'arme du génie, il a promu au grade de colonel M. le lieut.-colonel Ott (de Berne); au grade de lieut.-colonels : MM. les majors Guillemin (de Lausanne); Pictet-Mallet (de Genève); Blaser (de Zurich); Schmidlin (de Bâle).

Il a nommé commandants du premier bataillon du train de landwehr, M. le major Ch. Mallet (de Chavannes-les-Bois), et du deuxième bataillon, M. le major de Constant (de Lausanne).

Ont été promus dans l'état-major général au grade de lieutenants-colonels, MM. Bühler (de Winterthour), Emile Baldinger (de Baden), Fahrlænder (d'Aarau), Zuricher (de Berne).

Ont été promus au grade de major, parmi les officiers appartenant à la Suisse romande, MM. Edmond De la Rive et Camille Favre (de Genève).

Dans la cavalerie, ont été promus au grade de lieut.-colonels, MM. de Sury (de Soleure) et Ch. Boiceau (de Lausanne). Dans l'artillerie, ont été promus au même grade : MM. Bovet (de Neuchâtel); E. Brocher (de Genève). Enfin M. Pictet-Mallet (de Genève), lieut.-colonel du génie, a été nommé ingénieur de la Ire division.

Genève. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 5 mars courant, a nommé M. le premier lieutenant Ricou (Félix), au grade de capitaine dans l'infanterie d'élite.

Dans la même séance, il a nommé M. Tissot (Auguste), lieutenant dans le bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Genève.

VAUD. — En date du 26 février, le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de 13 capitaines et de 67 premiers lieutenants de carabiniers et de fusiliers, dont voici les noms :

Capitaines de carabiniers. — Mermot, Philippe, à Ste-Croix. Gallandat, Emile, à Rovray.

Capitaines de fusiliers. — Stouky, Charles, à Lausanne. Clément, H., à Cuarnens. Ramuz, Emile, à Lausanne. Dutoit, Daniel, à Lausanne. Bosset, Alfred, à Avenches. Jaquiéry, Constant, à Cronay. Puenzieux, Maurice, à Clarens. Roy, Jules, à Lausanne. Bourgeois, Gustave, à Bex. Durand, Ch., à Lausanne. Lederrey, Eugène, à Grandvaux.

Premiers lieutenants de carabiniers. — Favre, L., à Provence. Vernet, H., à Duillier. Burnand, Eugène, à Moudon. Séchaud, Jules, à Paudex. Dumur, Henri, à Lausanne. Brun, Eugène, à La Sarraz. Boven, Ch., à Lausanne. Ramelet, Adrien, à Orbe.

Premiers lieutenants de fusiliers.

Paschoud, Louis, à Lausanne. Masson, Gustave, à Lausanne. Renaud, Louis, à Féchy. Gétaz, François à Aubonne. Kræmer, Georges, à Morges. Régis, Benjamin, à Lonay. Kräutler, Charles, à Bussigny. Nicole, Ch.-Jules, au Chenit. Chanson, J.-H.-Alb., à Moiry. Bolens, Alexis, à Cossonay. Croisier, Alexis, à Ballens. Mercier, Alfred, à Coppet. Demont, Louis, à Lausanne. Lecoultre, Paul-Alf., au Chenit. Cartier, Auguste, à Gilly. Bonzon, Adrien, à Pompaples. Audemars, F.-Benj., au Brassus. Bonard, Louis, à Nyon. Montandon, Edouard, à Ste-Croix. Benoit, Arthur, à Moudon. Cavin, Auguste, à Mézières. Besson, Constant, à Yvonand. Lamy, Ed., à Echallens. Rossat, Ulysse, à Granges. Gilliard, John, à Fiez. Jaccard, Louis, à Ste-Croix. Roguin, Ernest, à Yverdon, Léchaire, Héli, à Lovattens. Bourgeois, Frédéric, à Giez. Paschoud, Emile, à Yvonand. Bertholini, D.-E., à Moudon. Décoppet, Ulysse à Lausanne. Junod, Louis, à Ste-Croix. Jaques, John, id. Pache, Louis, à Servion. Rey, Constant, à Lausanne. Welti, Fr., id. Fornay, Ch.-F., à Ouchy. Lederrey, Louis, à Grandvaux. Grenier, William, à Lausanne. Nicollerat, Charles, à Bex. Duplan, Edmond, à Lausanne. Derameru, Louis, à Aigle. Milliquet, Jaques, à Pully. Rossier, Alexis, à Lausanne. de Vallière, H., id. Dulon, Henri, à la Tour. Dentan, Alfred, à Lutry. Meystre, Emile, à Vevey. Greyloz, Adolphe, à Ollon. Delaharpe, Améd., à Lausanne. Maget, Victor, id. Vincent, F.-L., à Blonay. Perret, Léon, à Rennaz. Gilliéron, Ch.-Alf., à Lausanne. Secrétan, Samuel, id. Ruffy Eug., id. Gonthier, François, à Vevey. de Meuron, Aloïs, à Lausanne.

Messieurs les Actionnaires de la REVUE MILITAIRE sont prévenus qu'ils peuvent retirer dès aujourd'hui, à l'Union vaudoise du Crédit, la seconde feuille de coupons qui leur sera remise contre présentation de leur action, et toucher en même temps le dividende de 1877.

AUX OFFICIERS SUISSES

TUNIQUES SOIGNÉES, ORDONNANCE, COUPE DISTINGUÉE

CHEZ

BLUM-JAVAL & FILS

BERNE

(Médaillés pour les uniformes suisses,)

NB. Rabais considérable sur plusieurs équipements commandés ensemble.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.